## Note de service relative aux élections du Comité social et économique

**Communication interne à l'ensemble des salariés**

**Objet :** Information sur l’organisation des élections du CSE

Nous vous informons que les élections portant sur la mise en place du comité social et économique (CSE) vont être organisées prochainement au sein de l'Entreprise. Nous envisageons la mise en place d’élections par voie dématérialisée (vote électronique).

Au regard de l’effectif de le l'Entreprise entre 25 et 49 salariés, le nombre de membres du CSE à élire est fixé à 2 titulaires et 2 suppléants.

Les organisations syndicales représentatives seront invitées à une réunion visant à négocier et signer le protocole d’accord pré-électoral.

Les élections se font au scrutin de liste à deux tours :

- Le **1er tour** est exclusivement réservé aux salariés candidats présentés par les organisations syndicales représentatives.

- Le **2d tour** de scrutin est également ouvert aux salariés candidats libres de toute organisation syndicale. Il sera organisé si l'une des situations suivantes se présente :

* Absence de candidatures syndicales pour le 1er tour ;
* Nombre de candidatures syndicales inférieur au nombre de sièges à pourvoir ;
* Défaut de quorum, c’est-à-dire si le nombre des suffrages valablement exprimés est inférieur à la moitié des électeurs inscrits dans le collège.

Il est précisé que les salariés en situation de suspension de contrat de travail (arrêt maladie, activité partielle, etc.) restent électeurs et éligibles.

La date de 1er tour de scrutin est envisagée en date du 15/05/2024, sous réserve des dispositions du protocole d’accord pré-électoral qui pourrait être négocié.

A PARIS﻿, le 03/04/2024﻿

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**La Direction**